

LES SPORTS

LE HOCKEY OLYMPIQUE—LE MATCH CANADA-ÉTATS-UNIS

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur le Président, comme le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur (M. Olivier) est à l'étranger, j'aimerais signaler que le Canada a défait les États-Unis par 4 à 2.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au cours de la période des questions, le premier ministre (M. Trudeau) a donné un renseignement erroné qu'il serait le premier à vouloir rectifier, j'en suis certain. Il a dit que . . .

M. le Président: Sauf le respect que je dois au député, les divergences de vues sur les données ou les faits peuvent faire l'objet d'un débat, mais non pas d'un rappel au Règlement. Je comprends que le député veuille intervenir, mais il peut profiter d'autres occasions, y compris le débat d'ajournement, pour rectifier ce genre de renseignement ou rétablir les faits.

M. McMillan: Monsieur le Président, c'est la seule façon de rétablir les faits.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Malheureusement, je dois décider qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je vous demande simplement d'examiner les usages courants de la Chambre, selon lesquels le premier député à intervenir pour le troisième parti, c'est-à-dire le NPD, a généralement droit à deux questions supplémentaires. La procédure que nous avons suivie aujourd'hui a été des plus perturbatrices . . .

M. le Président: A l'ordre. Les questions supplémentaires sont laissées à la discrétion de la présidence, selon un usage parlementaire bien établi.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, vous admettez qu'hier, il en est allé de même pour moi, mais pas pour les députés de l'opposition officielle. Si tous les députés ont véritablement la même chance . . .

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre! Le député peut-il se rasseoir. Le député de Nanaimo-Alberni (M. Miller) a posé une autre question supplémentaire. Il a fait part de sa préoccupation à la présidence, qui a autorisé sa question. Les députés ont des moyens de recours qui respectent le décorum à la Chambre.

M. Skelly: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.

Recours au Règlement

M. le Président: Directement en rapport avec cette discussion?

M. Skelly: Parfaitement, monsieur le Président. J'estime, en tant que député à la Chambre et afin d'être traité sur un pied d'égalité avec mes collègues, que quelque . . .

M. le Président: Je demande au député de se rasseoir. Le député de Rosemont (M. Lachance) a la parole.

M. Skelly: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.

M. le Président: Le député ne peut pas continuellement obtenir la parole pour soulever la question de privilège.

M. Skelly: J'ai une autre remarque à faire, monsieur le Président.

M. le Président: La présidence a tranché la question.

[Français]

A l'ordre! L'honorable député de Rosemont (M. Lachance) invoque le Règlement.

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le Président, en me référant à l'article 15 du Règlement qui vous donne le privilège de faire respecter le décorum à la Chambre, je voudrais attirer votre attention sur le spectacle qui s'est passé il y a quelques instants lorsque vous avez donné la parole pour la troisième fois au député de Skeena (M. Fulton). En effet, certains députés du Nouveau parti démocratique vous ont fait signe de vous asseoir, monsieur le Président.

Je trouve cette pratique absolument déplorable et j'aimerais qu'à l'avenir cela ne se reproduise pas.

[Traduction]

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Pour ce qui est de l'usage établi de longue date dont vous nous avez parlé, à savoir que la présidence autorise les questions supplémentaires à son entière discrétion, la seule fois où l'on nous a fait entendre un autre son de cloche . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député veut-il bien se rasseoir. Présentation des rapports des comités permanents et spéciaux.

M. Skelly: La question de privilège, monsieur le Président.

M. le Président: Le député a déjà eu la parole pour la question de privilège. La question qu'il vient de soulever n'a certainement rien à voir avec les privilèges. S'il veut proposer une motion à l'égard de la conduite de la présidence, libre à lui et au groupe qu'il représente, mais le député ne peut pas continuer à agir comme il le fait depuis quelques minutes.

M. Skelly: Monsieur le Président, peut-être pourrions-nous trouver un moyen de régler le problème. Vous pourriez peut-être consulter notre leader parlementaire pour régler ce grief. Peut-être serez-vous en mesure de remédier à la situation et nous pourrions alors poursuivre nos délibérations avec toute la dignité voulue.